

MIT INTERNATIONALER BETEILIGUNG

BERGRENNEN OBERHALLAU



29. - 30. AUGUST

bergrennen-oberhallau.ch / facebook.com/broberhallau

RÈGLEMENT PARTICULIER

Appendice au règlement standard du CSN

Tous les textes et articles non repris dans cette inscription correspondent au règlement standard CSN en vigueur auquel l'on doit se référer. Une copie du règlement standard CSN sera envoyé aux participants étrangers au plus tard avec les dernières instructions. Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet www.motorsport.ch, sous la rubrique «Automobile / règlements».

I Programme provisoire

Ven	31.07.2026	24.00 h	Clôture des inscriptions (timbre postal)
Ven	28.08.2026	14.30 - 20.00 h	Vérifications administratives et techniques facultatives
Sam	29.08.2026	06.30 - 10.00 h	Vérifications administratives et techniques officielles
		07.30 - 18.00 h	Essais officiels
Dim	30.08.2026	07.30 - 09.15 h	Essais facultatives
		09.15 - 10.00 h	Pause religieuse
		10.00 - 12.00 h	Manches
		12.00 - 13.00 h	Show-Programme, Pause
		13.00 - 17.00 h	Manches
		18.00 h	Remise des prix

Le calendrier définitif sera publié sur la website **bergrennen-oberhallau.ch** après la date de clôture des inscriptions et sera distribué au contrôle des documents administratifs.

II Organisation

Art. 1. Généralités

- 1.1 Le «Verein Pro Bergrennen Oberhallau» (VBO) organise le 29. et le 30. août 2026 la course de côte Oberhallau avec participation internationale.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa n° 26-028/NI+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée.

Art. 2. Comité d'organisation, Secrétariat, Officiel

- 2.1 Le président du comité d'organisation est:
Sascha Schlatter, Mühlegasse 5, 8215 Hallau
Tel. +41 76 502 02 85 / sascha.schlatter@bergrennen-oberhallau.ch
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:
Verein pro Bergrennen Oberhallau, Postfach, CH-8215 Hallau
Tel. +41 79 542 21 07
info@bergrennen-oberhallau.ch, www.bergrennen-oberhallau.ch
- 2.3 Directeur de course **Alex Maag**, Auäcker 10, 9214 Steinebrunn
Tel.: (ab 18.00 Uhr) +41 79 404 32 02
Mail: alex.maag@bergrennen-oberhallau.ch

Vice-directeur de course Michel Bonsera, Oberhallau
Secrétariat VBO Sascha Schlatter, Hallau
Commissaires sportifs Theo Bertschi ©, Silvio Gaffuri, Karl Marty
Commissaires techniques Reinhold Turati @, Filipe Domingues, Norbert Schöller
Christian Schleicher (KW-Berg-Cup)

Timing / Informatique Berg-Zeitnahme.net - Thomas Stoll

Observer ZN	Patrik Kupferschmid, Schwarzenbach
Chef de piste	Fritz Stern, Thun
Connexion pilote	Beat Halbheer, Oberhallau
JURY	Sportkommissare

Art. 3. Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions officielles de la direction de course et des commissaires sportifs, ainsi que les résultats valables pendant le délai de réclamation, seront publiés exclusivement sur l'application Sportity. Il n'y aura pas de tableau d'affichage physique.

III Dispositions générales

Art. 4. Bases de la manifestation

- 4.1 La manifestation sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et ses annexes, au règlement sportif national de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les courses de côte et au règlement particulier ainsi qu'au règlement des coupes approuvé par la CSN.
- 4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le Sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation est équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10g/l.
- 4.5 La manifestation compte pour les championnats/coupes et pour l'insigne sportive de l'ASS énumérés sur la couverture. (championnat Suisse de montagne, Coupe Suisse de montagne, Coupe classique Renault, PSA Transition Trophy Berg, Championnat allemand de course de côte automobile, KW Berg-Cup, NSU-Bergpokal)

Art. 5. Parcours

La manifestation se déroulera sur le parcours «Oberhallau» qui présente les caractéristiques suivantes:

Longueur:	3000 m
Dénivellation:	157 m
Pentes moyennes:	5,2 %
Lieu de départ:	sortie du village d'Oberhallau
Lieu d'arrivée:	Vordere Berghöfe

Art. 6. Véhicules admis

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules (* homologués à la date de clôture des inscriptions) répondant aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN, et le cas échéant, aux dispo, ainsi que les véhicules de la Championnat allemand de course de côte automobile, KW Berg-Cup et de la coup de la NSU-Bergpokal selon un règlement spécifique.

Art. 7. Equipement des Véhicules

- 7.7 Les films argentés ou fumés selon Art. 253.11 Annex J sont autorisés sur tous les groupes exclusivement sur les vitres latérales arrière et la vitre arrière.
- 7.8 L'installation de caméras et/ou d'appareil de prise de vues doit être conforme au Chapitre VII-B-Application des mesures de sécurité en Suisse- et doit avoir reçu l'approbation des Commissaires Technique lors du Contrôle technique avant départ.

Art. 9. Concurrents et conducteurs admis

- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduite pour automobiles valable et d'une licence de conducteur valable au niveau de NAT ou supérieur pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

Art. 10. Demande d'engagement et inscriptions

- 10.1 Les inscriptions seront reçues dès la publication d'inscription. Elles sont à envoyer au moyen du bulletin d'inscription officiel à l'adresse suivante:
Verein pro Bergrennen Oberhallau, case postal, CH-8215 Hallau

Délai d'engagement: le vendredi 31. Juillet 2026, 24.00 heures (timbre postal faisant foi)

Électroniques doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site Internet spécifique de l'organisateur doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure d'expédition inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

- 10.2 Le nombre maximal de participants admis est fixé à **250** pilotes.
Le cas échéant, les critères suivants seront appliqués pour l'acceptation des inscriptions:
– classement prometteur au/aux championnat(s) en cours
– ordre chronologique de réception des inscriptions
- 10.5 Un changement de concurrent et/ou de conducteur après la clôture des engagements n'est pas autorisé

Art. 11. Droits d'engagement

- 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à

CHF 300.00 ou EUR 300.00 avec la publicité de l'organisateur ou
CHF 600.00 ou EUR 600.00 sans la publicité de l'organisateur

Les droits d'engagement seront à verser selon l'inscription online.

Dans le cas d'une inscription par courrier, les droits d'engagement doivent être virés sur le compte bancaire

Raiffeisenbank Schaffhausen CH-8226 Schleithelm
IBAN CH51 8134 4000 0093 2532 0

Art. 13. Réserves, texte officiel

- 13.4 En cas de contestation de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

VI Déroulement de la manifestation

Art. 21. Essais

21.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des horaires officiels des essais.

Art. 22. Course

22.2 La manifestation se dispute en trois manches.

Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches prévues.

VIII Classement, réclamations, appels

Art. 26. Classement

26.1 Le classement sera établi sur la base du temps total des deux manches les plus rapides

26.2 En cas d'égalité de temps des deux conducteurs, la manche la plus rapide sera déterminante.

IX Prix et coupes, remise des prix

Art. 29. Prix et coupes

29.1 Les prix et coupes suivants seront remis:

Aux trois les plus rapides de la journée

Au premier tiers de chaque groupe

Art. 30. Remise des prix

30.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

30.2 La remise des prix aura lieu pour chaque catégorie individuellement:

Dimanche 30 août 2026 après la fin de la course (env. 18.00 h) places 1 - 3 sur le podium

X Dispositions particulières de l'organisateur

L'accès à Oberhallau ne sera autorisé qu'à partir du jeudi 27 août 2026!

Les participants se déclarent d'accord pour que le classement de la manifestation soit **publié sur le site officiel public du VBO pour une durée indéterminée.**

Steinebrunn, Juin 2026

Le directeur de course: Alex Maag

Le président de la CSN: Andreas Michel

Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet www.motorsport.ch, sous la rubrique Automobile > licences / règlements / formulaires.